



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Procès-verbal
Date : Séance extraordinaire du 30 octobre 2024
Heure : 15 h (16 h aux Îles-de-la-Madeleine)
Lieu : Vidéoconférence (Zoom)

MEMBRES PRÉSENTS

- Mme Cathy Arseneau Entreprise
- Mme Yolaine Arseneau Directrice générale
- M. Antonio J. Blouin Groupe socio-économique et président
- M. Jean-Michel Côté Titulaire de DEC technique
- M. Stéphane Gosselin Professionnel
- M. Éric Guénette Enseignant, campus de Gaspé
- Mme Marie-Ève Poirier Groupe socio-économique
- M. Serge Rochon Directeur des études
- M. Jean-François Sénéchal Groupe socio-économique
- M. Akim St-Amour Étudiant

MEMBRES ABSENTS

- M. Paul-André Bourque-Éloquin Entreprise et vice-président
- Mme Marjorie Dallaire Enseignante, campus de Carleton-sur-Mer
- Mme Josée Laflamme Groupe socio-économique
- Mme Nathalie Leblanc Parent
- M. Gino Thorne Groupe socio-économique
- M. Louis-Félix Vigneau Étudiant

ASSISTENT À LA RÉUNION

- M. Charles Flageole Personnel cadre observateur
- M^{me} Amélie Gagné Secrétaire générale
- M^{me} Sarah Savage Secrétaire de réunion

POSTES VACANTS

- Représentante ou représentant du personnel de soutien (1)
- Représentante ou représentant des titulaires de DEC (1)
- Représentante ou représentant des parents (1)



ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et atteinte du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;

DÉCISION

4. Nomination du (de la) coordonnateur(-trice) de l'organisation scolaire;
5. Nomination du (de la) coordonnateur(-trice) au développement et à la coopération internationale;
6. Adoption d'une résolution dénonçant le gel de recrutement;
7. Modification à l'organigramme – Création d'un poste à 75 % - Directeur(-trice) des ressources informationnelles;

INFORMATION

8. Levée de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président ouvre la séance à 15 h 3 et souhaite la bienvenue aux membres.

Le président mentionne les discussions qui ont eu lieu entre les présidences des conseils d'administration des cégeps sur le gel de recrutement. Une lettre des présidents des conseils d'administration sera transmise au ministère de l'Enseignement supérieur pour dénoncer cette mesure.

Le président demande l'autorisation aux membres que la séance soit enregistrée uniquement à des fins de transcription du procès-verbal. Une fois le procès-verbal adopté à la séance suivante du conseil, l'enregistrement sera supprimé.

2. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET ATTEINTE DU QUORUM

La secrétaire générale procède à la vérification des présences et confirme l'atteinte du quorum.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La secrétaire générale procède à la lecture de l'ordre du jour.

Sur une proposition de M. Stéphane Gosselin, appuyée par Mme Cathy Arseneau, il est unanimement résolu :

D'adopter le projet d'ordre du jour de la séance extraordinaire du 30 octobre 2024.

Résolution CA-2425-22

4. NOMINATION DU (DE LA) COORDONNATEUR(-TRICE) DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

La directrice des ressources humaines par intérim, Mme Amélie Gagné, présente ce point.

Étant donné que la coordonnatrice à l'organisation scolaire, Mme Marie-Christine Fortin, a quitté ses fonctions en septembre dernier, le poste était à pourvoir. Le président propose de traiter ce point à huis clos.

Le président propose d'autoriser Mme Sarah Savage à être présente pendant le huis clos.

Sur une proposition de Mme Cathy Arseneau, appuyée par Mme Marie-Ève Poirier, il est unanimement résolu :

D'autoriser Mme Sarah Savage à être présente pendant le huis clos.

Résolution CA-2425-23

Sur une proposition de M. Serge Rochon, appuyée par M. Akim St-Amour, il est unanimement résolu :

D'ouvrir le huis clos à 15 h 9.

Résolution CA-2425-24

Les membres prennent connaissance du parcours scolaire et professionnel de la personne proposée pour ce poste. Ils conviennent de procéder à la nomination après la levée du huis clos.

Sur une proposition de Mme Cathy Arseneau, appuyée par M. Serge Rochon, il est unanimement résolu :

De lever le huis clos à 15 h 12.

Résolution CA-2425-25

À la suite du processus d'embauche qui s'est tenu pour pourvoir le poste à la coordination de l'organisation scolaire, la recommandation du comité de sélection est communiquée aux membres du comité.

Considérant la recommandation favorable du comité de sélection;

Considérant l'article 2.04 du Règlement de régie interne qui confie au conseil d'administration la responsabilité de nommer tous les cadres choisis pour des postes permanents;

Sur une proposition de M. Akim St-Amour, appuyée par Mme Cathy Arseneau, il est unanimement résolu :

De nommer M. Alexandre Jacob, titulaire du poste de coordonnateur à l'organisation scolaire et registraire, à partir du 30 octobre 2024.

Résolution CA-2425-26

5. NOMINATION DU (DE LA) COORDONNATEUR(-TRICE) AU DÉVELOPPEMENT ET À LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

La directrice des ressources humaines par intérim, Mme Amélie Gagné, présente ce point.

Étant donné que la coordonnatrice du bureau de Dakar, Mme Line Bourdages, a quitté ses fonctions en juin dernier, la charge de projet était à pourvoir. Considérant le gel d'embauche, nous avons jugé plus facilitant de traiter cette nomination par le conseil d'administration, malgré qu'il s'agisse d'une charge de projet, qui normalement est adoptée par le comité exécutif.

Le président propose de traiter ce point à huis clos.

Le président propose d'autoriser Mme Sarah Savage à être présente pendant le huis clos.

Sur une proposition de M. Stéphane Gosselin, appuyée par M. Jean-François Sénéchal, il est unanimement résolu :

D'autoriser Mme Sarah Savage à être présente pendant le huis clos.

Résolution CA-2425-27

Sur une proposition de M. Jean-Michel Côté, appuyée par Mme Marie-Ève Poirier, il est unanimement résolu :

D'ouvrir le huis clos à 15 h 14.

Résolution CA-2425-28

Les membres prennent connaissance du parcours scolaire et professionnel de la personne proposée pour ce poste. Ils conviennent de procéder à la nomination après la levée du huis clos.

Sur une proposition de Mme Cathy Arseneau, appuyée par M. Serge Rochon, il est unanimement résolu :

De lever le huis clos à 15 h 17.

Résolution CA-2425-29

À la suite du processus d'embauche qui s'est tenu pour pourvoir le poste de coordonnateur(-trice) au développement et à la coopération internationale, la recommandation du comité de sélection est communiquée aux membres du comité.

Considérant la recommandation favorable du comité de sélection;

Considérant le gel de recrutement qui nécessite de traiter les embauches avant le 1er novembre 2024;

Sur une proposition de Mme Marie-Ève Poirier, appuyée par M. Serge Rochon, il est unanimement résolu :

De nommer Mme Fanny Hébert, titulaire de la charge de projet de coordonnatrice au développement et à la coopération internationale, à partir du 30 octobre 2024.

Résolution CA-2425-30

6. ADOPTION D'UNE RÉOLUTION DÉNONÇANT LE GEL DE RECRUTEMENT

La directrice générale, Mme Yolaine Arseneau, présente ce point.

Annoncé le 25 octobre dernier, le gouvernement Legault impose un « gel de recrutement » des nouveaux employés dans la fonction publique à partir du 1er novembre. Le personnel administratif des cégeps est touché par cette directive.

Considérant que le 25 octobre dernier, la sous-ministre de l'Enseignement supérieur a transmis une lettre aux directions générales des cégeps afin d'annoncer un gel de recrutement;

Considérant qu'à compter du 1er novembre 2024, notre cégep devra appliquer un gel de recrutement pour les emplois réguliers et occasionnels (ou l'équivalent) pour le personnel administratif des cégeps ne donnant pas de service direct aux étudiantes et étudiants;

Considérant que l'ensemble du personnel administratif est nécessaire à la réalisation de la mission du Cégep de la Gaspésie et des Îles;

Considérant que cette décision exerce une pression considérable sur l'ensemble des membres du personnel en fonction;

Sur une proposition de M. Akim St-Amour, appuyée par M. Stéphane Gosselin, il est unanimement résolu :

Que le conseil d'administration dénonce la lettre du 25 octobre 2024 transmise aux cégeps par la sous-ministre de l'Enseignement supérieur ainsi que l'imposition par le gouvernement d'un gel de recrutement incompatible avec la réalité des cégeps;

Que le conseil d'administration demande au gouvernement de renoncer à cette mesure et de permettre aux cégeps de poursuivre son recrutement afin de réaliser adéquatement leur mission;

Que le conseil d'administration exige du gouvernement le respect de l'autonomie décisionnelle des cégeps en ce qui concerne la gestion de leur personnel;

Que le conseil d'administration mandate le président d'en informer la ministre de l'Enseignement supérieur.

Résolution CA-2425-31

Fichier joint : 20241025_LettreSM_DG-cegeps_Mesures_de_controle_Recrutement

7. MODIFICATION À L'ORGANIGRAMME – CRÉATION D'UN POSTE À 75 % – DIRECTEUR(-TRICE) DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

La directrice générale, Mme Yolaine Arseneau, présente ce point.

La modification à l'organigramme demandée est toujours en lien avec le gel d'embauche imposé à la fonction publique. Cette action est nécessaire afin d'assurer une stabilité pour ce poste, qui est actuellement une charge de projet prenant fin au 30 juin 2025. Considérant qu'il est impossible d'évaluer la durée de ce gel d'embauche, la charge de projet pourrait ne pas être reconduite si nous ne procédons pas à cette modification.

Considérant la consultation menée par l'Association des cadres du Cégep de la Gaspésie et des Îles;

Considérant l'avis favorable émis par l'Association des cadres du Cégep de la Gaspésie et des Îles;

Considérant qu'il s'agit de la troisième année de cette charge de projet et que nous avons été en mesure de confirmer le besoin de ce poste au sein de l'organisation;

Considérant l'ampleur des exigences qui incombent aux ressources informationnelles (sécurité de l'information, gestion intégrée des documents et des archives, gestion des identités et des accès, migration sur l'infonuagique, etc.);

Sur une proposition de M. Jean-Michel Côté, appuyée par Mme Cathy Arseneau, il est unanimement résolu :

De modifier l'organigramme pour y ajouter un poste de directeur(-trice) des ressources informationnelles.

Résolution CA-2425-32

Considérant la consultation menée par l'Association des cadres du Cégep de la Gaspésie et des Îles;

Considérant l'avis favorable émis par l'Association des cadres du Cégep de la Gaspésie et des Îles;

Considérant l'article 2.04 du Règlement de régie interne qui confie au conseil d'administration la responsabilité de nommer tous les cadres choisis pour des postes permanents;

Sur une proposition de M. Akim St-Amour, appuyée par M. Jean-François Sénéchal, il est unanimement résolu :

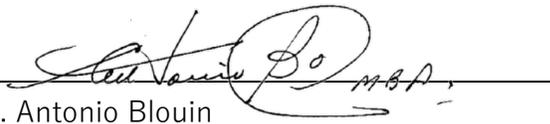
De nommer Mme Isabelle Jalbert, actuellement détentrice de la charge de projet, à titre de titulaire du poste de directrice des ressources informationnelles (75 %), à partir du 30 octobre 2024.

Résolution CA-2425-33

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

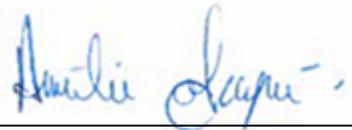
Sur une proposition de M. Stéphane Gosselin, appuyée par M. Jean-Michel Côté, l'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée à 15 h 29.

SIGNATURES



J. Antonio Blouin

Président du conseil d'administration



Amélie Gagné

Secrétaire générale